



Tourcoing, le 06 février 2026

Affaire suivie par : A. CAUDRON  
06 33 87 94 12  
asnd.nationale@douane.finances.gouv.fr

**Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Associations Régionales**

Objet : 9<sup>ème</sup> Tournoi National de Badminton et de Tennis de Table ASND

P.J. : - Présentation des épreuves  
- Fiche de déplacement  
- Questionnaire de santé valant certificat médical  
- Procédure d'inscription

L'ASND organise les samedi 23 et dimanche 24 mai 2026 à La Rochelle (17) le 9<sup>ème</sup> Tournoi National de Badminton et de Tennis de Table.

#### 1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- le questionnaire de santé à la pratique du badminton (valable pour le tennis de table) ou un certificat médical d'aptitude à leur pratique ou leur licence respective.
- une participation de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais)

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 24 avril 2026)

**Attention :** le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2026 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site [www.asnd.fr](http://www.asnd.fr) )

Le comité d'organisation pourra limiter le nombre de participants en raison de contraintes budgétaires.

#### 2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

**Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental** (covoiturage, réductions SNCF).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€.  
Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.

**La mention de l'IBAN est obligatoire**

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND le samedi midi et le samedi soir.  
Une buvette sera mise à la disposition des joueurs durant la compétition dans le club house de la salle de tennis de table.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés à l'ENDLR en chambres individuelles ou à l'hôtel Première classe à côté du cinéma CGR aux Minimes en chambre « twin » selon l'organisation.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.  
– congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Julie CLASS, conseillère technique badminton  
mail : [badminton@asnd.fr](mailto:badminton@asnd.fr)

Dimitry FORGET, conseiller technique Tennis de Table,  
mail : [dimitry.forget@douane.finances.gouv.fr](mailto:dimitry.forget@douane.finances.gouv.fr)

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Cyrille COHEN